

DIJON, le 15 juillet 2019

Madame, Monsieur,

A l'approche de la nouvelle saison, nous vous prions de bien vouloir trouver sur le site du club les éléments nécessaires à toute inscription :

- Les horaires et tarifs
- Un bulletin d'adhésion
- Un certificat médical (imprimé type à utiliser). Le certificat médical donné pour l'escrime est valable 3 ans sauf pour les vétérans (1 par an) et pour toute demande de sur-classement (1 par an). Si vous souhaitez réutiliser le certificat médical que nous avons au club, il faut remplir l'auto-questionnaire et l'attestation associée.

Nous vous informons que les inscriptions pour la saison 2019-2020 se feront au **COMPLEXE SPORTIF du GRAND DIJON (ASPTT) de Saint Apollinaire** les :

- ✓ **MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019** ⇒ de 10H00 à 18H30 (bureau escrime)
- ✓ **SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019** ⇒ de 10H00 à 17H30 (salles d'armes)
 - ✓ Samedi : Journée Portes Ouvertes ASPTT escrime. Vous pouvez faire découvrir l'activité en venant un ami ou une amie.

Inscription lors des cours du mois de septembre et octobre dans la limite des places disponibles

Le jour de l'inscription, vous devrez :

- Apporter le bulletin d'adhésion 2019-2020
- Régler la cotisation
 - Possibilité de paiement échelonné lors de l'inscription
 - Acceptation des Coupon Sport – Chèques Vacances – Bon CAF
- Choisir le(s) créneau(x) horaire(s)
- Fournir un certificat médical de moins d'un an (utiliser l'imprimé proposé)

Les entraînements sportifs commenceront à compter du **Mardi 10 SEPTEMBRE 2019 pour celles et ceux régulièrement inscrits à cette date.**

Pour vous équiper, nous vous proposons la location de pantalon, gant, veste, sous cuirasse. Par ailleurs une **bourse aux vêtements d'occasion** sera organisée **le mercredi 2 octobre.**

Les maîtres d'armes et bénévoles qui assureront les permanences d'inscription seront à votre disposition pour répondre à tous besoin de renseignements complémentaires.

Sportivement,
Les Dirigeants et Maître d'armes